

INTERPRET

Schweizerische Interessengemeinschaft für interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln
Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle
Associazione svizzera per l'interpretariato e la mediazione interculturale

Rapport annuel 2018

2018 fut une année passionnante et mouvementée. Nous avons pu terminer certains projets, en commencer d'autres, repenser, adapter et améliorer des processus et des structures, et entamer de nouvelles activités.

Nous sommes heureux de vous présenter par le biais de ce rapport annuel un aperçu des activités variées d'INTERPRET.

Berne, mars 2019

Mots de bienvenue de la présidente

Chère lectrice, cher lecteur,

INTERPRET a 20 ans! Certain-e-s d'entre vous se souviendront des débuts de l'association. Ce n'est pas mon cas, car je suis entrée en contact avec INTERPRET bien plus tard. L'histoire couronnée de succès d'INTERPRET commença, comme souvent, avec des pionnières et pionniers engagé-e-s, pour qui l'inclusion de tous dans notre société constituait une priorité. Ainsi ces personnes se sont-elles investies dans des projets régionaux d'interprétariat. Les interprètes communautaires, les représentant-e-s des hôpitaux, des services sociaux, des écoles et oeuvres d'entraide se sont mis ensemble au travail pour établir avec l'aide de l'association nouvellement fondée des structures solides.

Au cours des années, l'association INTERPRET est devenue une interlocutrice importante pour l'information, la documentation, les relations publiques et la sensibilisation, les procédures de qualification et l'assurance qualité dans la formation. Nous pouvons aujourd'hui constater avec satisfaction que son travail est connu et apprécié dans de nombreux secteurs.

Il est néanmoins prématuré de se reposer sur ses lauriers. Nous pouvons nous réjouir d'une augmentation constante des heures d'interprétariat, et d'une variété de langues. Il existe un besoin important en interprétariat communautaire. C'est un bon signe, car il indique que plus de personnes participent à la vie publique et qu'elles sont entendues. En tant qu'association pour la promotion de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle, nous nous efforçons à ce que les prestations d'interprétariat soient, si possible, assurées par des interprètes communautaires bien formées.

C'est pour cela que nous voulons nous engager dans les prochaines années, ensemble avec vous.

Claudia Fried

Rapport annuel 2018 de l'association INTERPRET

L'association INTERPRET a pour but de « promouvoir la compréhension dans un contexte interculturel ». Elle s'engage en particulier à « promouvoir et à diffuser l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle, à professionnaliser les personnes impliquées dans la communication interculturelle sur la base de normes nationales de qualité, à créer et à assurer les conditions-cadres adéquates, ainsi qu'à soutenir des projets et des initiatives pour la promotion de la communication et de l'intégration. » (Extrait des statuts de l'association)

Activités de l'association

Assemblée générale ordinaire du 8 mai 2018

Le procès-verbal de l'assemblée générale est disponible sur le site d'INTERPRET à l'adresse www.inter-pret.ch > INTERPRET > association INTERPRET.

A l'issue de la partie statutaire de l'assemblée générale, INTERPRET a convié l'ensemble des participant-e-s à la lecture d'extraits du roman de Mascha Dabić et à une discussion avec l'auteure. Un apéro a été ensuite offert.

Mascha Dabić a lu des extraits de son roman *Reibungsverluste* ([editionatelier](#)). Dans ce récit dont nous conseillons vivement la lecture, un aspect méconnu de la crise des réfugié-e-s est mis en lumière : l'interprète en arrière-plan. Mascha Dabić réussit à présenter la perspective de l'interprète de manière sincère, autocritique et pénétrante. Un nouvel univers s'ouvre au lecteur/à la lectrice : que se passe-t-il au juste lorsqu'on interprète ? Quel impact sur les contenus exprimés ? Et sur les personnes concernées ?

Journée professionnelle du 9 juin 2018

La médiation interculturelle : formation et pratique

Environ 70 participant-e-s se sont penché-e-s sur les différentes facettes de la médiation interculturelle. Une vingtaine d'offres et de projets ont été brièvement présentés et ont donné l'occasion aux participant-e-s de se demander si la pratique actuelle de la médiation interculturelle correspondait à la formation et au système de qualification existant.

La comparaison des défis de la pratique avec le contenu des modules a montré que de nombreuses compétences requises sont enseignées dans les modules correspondants. Parallèlement, il est apparu clairement que la logique d'un système de qualification standardisé est difficilement compatible avec des projets très hétérogènes et axés sur des thématiques locales. En outre, les possibilités de financement sont en général très limitées. Cela contraste clairement avec le degré de professionnalisation qu'implique le niveau des modules de la médiation interculturelle dans le système de qualification.

C'est pour INTERPRET l'occasion d'analyser le paysage modulaire en détail et de poursuivre « l'ajustement par la pratique » inauguré dans le cadre de la Journée professionnelle.

Toute la documentation sur la Journée professionnelle est disponible sur notre site à l'adresse www.inter-pret.ch > INTERPRET > Journées INTERPRET.

Comité

Fin 2018, Regina Bühlmann a quitté le Comité d'INTERPRET. Nous la remercions sincèrement de son engagement dynamique pendant de nombreuses années! Sa profonde connaissance du domaine de la formation interculturelle, ses liens avec la Maison des cantons, son attitude pratique et constructive ainsi que son esprit déterminé ont beaucoup apporté à INTERPRET. Depuis le 1er octobre, Regina Bühlmann assure la direction du secrétariat de la Conférence suisse des délégués cantonaux, communaux et régionaux à l'intégration (CDI). Le CDI étant déjà représenté par une délégation directe dans le Comité, Regina Bühlmann s'est retirée. INTERPRET regrette son départ, tout en se réjouissant de savoir Regina Bühlmann à la direction du secrétariat du CDI, elle qui connaît mieux que personne l'importance et les défis de l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle.

A la fin de l'année 2018, le Comité se compose des personnes suivantes :

- *Claudia Friedl*, conseillère nationale (présidente)
- *Fiammetta Jahreiss-Montagnani*, ancienne directrice du centre régional Zurich de la fondation ECAP, vice-présidente de la CFM
- *Barbara Ackermann*, ancienne responsable du département « Finances et services » et du domaine "Médiation et conseil" de l'OSEO à Schaffhouse
- *Barbara Cavelti*, déléguée à l'intégration du canton d'Argovie
- *Necdet Civkin*, titulaire du brevet fédéral d'interprète communautaire et du CAS d'interprétariat auprès des autorités judiciaires et administratives
- *Ariane Montagne*, responsable de projet du service régional AVIC
- *Barbara Ouedraogo*, responsable du Service d'interprétariat « se comprendre » et du secteur aide sociale pour les réfugiés, Caritas Suisse, Département Fribourg
- *Claudia Studer*, responsable de formation dans le programme MEL au centre régional EPER de Bâle ville et Bâle campagne

Membres

Les membres de l'association INTERPRET sont, d'une part, des institutions et des organisations (services d'interprétariat, institutions de formation, associations caritatives et autres services) et d'autre part, des particuliers (en majorité des interprètes communautaires et des médiateurs/médiatrices interculturel-le-s). On note une légère fluctuation - comme chaque année - dans le nombre des membres individuels. Néanmoins, le nombre de nouvelles adhésions et celui de non-renouvellement s'équilibrent. En résumé, le nombre de membres individuels a légèrement baissé, alors que le nombre de membres collectifs a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

Les membres de l'association INTERPRET se composaient au 31.12.2018 de la manière suivante :

	Deutsch <i>Allemand</i>	Französisch <i>Français</i>	Italienisch <i>Italien</i>	TOTAL
Kollektivmitglieder <i>Membres collectifs</i>	19	5	1	25
Einzelmitglieder* <i>Membres individuels*</i>	165	40	1	206

* Davon zertifizierte interkulturell Dolmetschende: 175

* *Dont interprètes communautaires certifiés : 175*

Finances

Pour une très large part, les activités de l'Office de qualification et du Centre de compétence ont eu lieu, également en 2018, dans le cadre du programme subventionné et ont été financées par le Secrétariat d'Etat aux migrations SEM et par l'Office fédéral de la santé publique OFSP, conformément à la convention de subvention pour les années 2018-2019. Une autre source de recettes provient des taxes liées aux différentes procédures de qualification ainsi que des subventions que le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI verse pour l'organisation de l'examen professionnel fédéral. Dans une moindre mesure, la vente de documentations et les honoraires occasionnels reçus pour la réalisation d'exposés ou de formations contribuent également au financement des deux domaines d'activité.

Dans les comptes de l'association, les recettes issues des cotisations des membres sont indiquées face aux dépenses du Secrétariat de l'association et de l'organisation d'événements d'INTERPRET (Journée professionnelle et assemblée générale). L'association INTERPRET et les différents domaines opérationnels se clôturent dans le cadre du budget. L'avant-projet d'une plate-forme commune pour l'interprétariat communautaire a occasionné un déficit de CHF 4'000. Ce déficit doit être réglé au moyen du capital de l'association. Ce qui représente pour l'association une perte de CHF 1'697.

Le rapport de révision, le bilan et le compte de résultat pour l'année 2018 sont consultables par la version électronique du rapport annuel sous www.inter-pret.ch > [INTERPRET > Association INTERPRET](#).

Des informations détaillées sur tous les domaines d'activités et les projets seront disponibles sur demande. Adressez-vous au secrétariat.

Rapport annuel 2018 : Centre de compétence

En tant que service national, le Centre de compétence est la plaque tournante pour l'information, la documentation, le travail de développement et les relations publiques dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle.

Durant l'année de référence, plusieurs projets ont été achevés, par exemple l'étude sur l'assurance qualité, le projet pilote interprétariat par vidéoconférence, et l'avant-projet d'une plate-forme commune pour l'interprétariat communautaire. Les conclusions et expériences engendrent pour INTERPRET de nouveaux défis qui nous occuperont à l'avenir. Les travaux essentiels ayant trait à l'information et aux relations publiques sont effectués régulièrement et constituent un pilier central de notre mandat.

Service d'information et de documentation

Le site d'INTERPRET est la plate-forme principale d'information pour l'ensemble des questions relevant de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle. Disponible en trois langues, le contenu du site est régulièrement mis à jour et révisé. Pendant l'année de référence 2018, la page d'accueil www.inter-pret.ch et la rubrique "[Interprétariat communautaire et médiation interculturelle](#)" ont été restructurées.

Le site en bref

La **page d'accueil** (www.inter-pret.ch) présente brièvement les termes et acteurs les plus importants. Vous trouverez sur cette page les liens vers les rubriques centrales.

Actualités - qu'il s'agisse de manifestations imminentes, d'informations importantes ou de nouvelles publications - vous les trouverez sous différents formats :

- [Actualités](#)
- [Manifestations](#)
- [Newsletter](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)

Toutes les informations **propres à INTERPRET**, par exemple sur l'association, les projets et les prises de position se trouvent sous la rubrique :

- [INTERPRET](#)

Les informations sur l'**interprétariat communautaire et la médiation interculturelle** ainsi que sur les principaux acteurs concernant les services se trouvent ici :

- [Interprétariat communautaire et médiation interculturelle](#)
- [Services d'interprétariat régionaux](#)
- [Banque de données des ICMI](#)
- [Dans la pratique](#)
- [Définitions et explications](#)

Les informations sur le **système de qualification** d'INTERPRET et sur la **formation de base et continue** des interprètes communautaires et des médiateurs/médiatrices interculturel-le-s se trouvent ici :

- [Formation et qualification](#)
- [Institutions de formation](#)
- [Offres actuelles de formation](#)

Des **informations complémentaires** sous forme écrite ou imagée se trouvent ici :

- [Infothèque](#)
- [Statistiques](#)
- [Galerie](#)
- [Protection des données](#)
- [Contact](#)

Pour finir, par la dernière rubrique, vous accédez la **Plate-forme de formation TRIALOG** www.trialog.inter-pret.ch

Relations publiques et sensibilisation

La collaboration avec les interprètes communautaires et les médiateurs/médiatrices interculturel-le-s doit être connue, ciblée, implantée, ancrée institutionnellement et financièrement garantie. INTERPRET contribue à la réalisation de ces buts par les activités suivantes:

Newsletter

Durant l'année de référence 2018, cinq newsletters traitant de différents thèmes ont été envoyées. La base de données des newsletters dispose d'environ 3000 adresses électroniques, dont environ 1200 destinataires effectivement lisent le newsletter.

Réseaux sociaux

INTERPRET envoie régulièrement des informations par Facebook et Twitter. Par exemple, des articles, des expositions ou manifestations en lien avec l'interprétariat communautaire sont postés. Nous recevons aussi parfois par ces canaux des informations d'amis de facebook ou de suiveurs. Merci de votre contribution !

- INTERPRET sur Facebook : www.facebook.com/INTERPRET.ch/
- INTERPRET sur Twitter : twitter.com/INTERPRET_ch

Les personnes intéressées qui n'ont pas de compte Facebook ou Twitter peuvent avoir un aperçu (limité) des messages et tweets d'INTERPRET à travers le site d'INTERPRET.

Travail médiatique

Pendant l'année 2018, trois articles (en allemand) ont été écrits, dont deux publiés:

- MDÜ 2/2018: Interkulturelles Dolmetschen in der Schweiz: Auf dem Weg zu einem landesweiten Standard
- format magazine, 8/2018: [Dolmetschen in Ermittlungs- und Gerichtsverfahren: Mehr Sichtbarkeit für eine "unsichtbare" Tätigkeit](#)
- Spiritual Care (date de publication: mars / avril 2019): Spiritual Care mit Hilfe von Dolmetschenden: Geht das?

Conseil

Le Centre de compétence peut être contacté par téléphone aux heures de bureau habituelles. La majorité des questions se rapporte à la formation et la qualification d'interprètes communautaires et de médiateurs/médiatrices interculturel-le-s.

Participation à des événements organisés par des tiers

INTERPRET organise régulièrement des manifestations sur différents aspects de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle. Ces manifestations sont des interventions d'une heure ou plus, sous forme d'exposé, d'atelier, de contribution à des débats, etc. INTERPRET adapte ses offres aux besoins et structures des destinataires et travaille étroitement avec le service d'interprétariat régional, les interprètes communautaires et les médiateurs/médiatrices interculturel-le-s concerné-e-s.

Au cours de l'année 2018, INTERPRET a été invité par les institutions suivantes :

- Service ambulatoire pour victimes de la torture et de la guerre de la CRS
- Centre de formation AI
- Cour suprême du canton de Berne
- Universités Berne, Neuchâtel et Fribourg: CAS Représentation juridique
- CSFO, Journée nationale sur l'orientation professionnelle

Coordination dans le réseau des services d'interprétariat

Durant l'année de référence 2018, une réunion annuelle avec tous les services d'interprétariat a été organisée. Cette réunion sert à échanger des informations, à harmoniser les communications, les positions, les méthodes et à trouver un consensus sur les questions et développements stratégiques.

Les possibilités d'INTERPRET en tant que service de coordination au sein du réseau des services d'interprétariat sont réduites, comme l'ont montré les conclusions des projets "Interprétariat par vidéoconférence" et "Plate-forme commune pour l'interprétariat communautaire".

Autres planifications et projets

En plus des activités dans le cadre du programme subventionné par le SEM et l'OFSP, le Centre de compétence s'est investi en 2018 dans les projets suivants (les rapports et documents mentionnés se trouvent sur le site INTERPRET dans la rubrique [Projets et publications](#) ou dans l'[Infothèque](#)):

- **Etude " Assurance qualité dans le domaine de l'interprétariat communautaire "**

L'étude s'est achevée en mars 2018, par un rapport du Büro Brägger. Les résultats montrent que la majorité des services d'interprétariat régionaux entreprend de grands efforts pour l'assurance qualité, mais que ceux-ci ne sont pas menés de manière unifiée. Ainsi est-il nécessaire de revoir la qualification minimale des interprètes communautaires, en particulier le niveau minimal de langue dans les langues officielles locales.

- **Projet pilote interprétariat par vidéoconférence**

Fin 2018, le projet s'est achevé par une étude du Büro Brägger. Le but de ce projet était de recueillir de manière systématique les expériences d'utilisation de l'interprétariat par vidéoconférence en matière de faisabilité et de qualité, ainsi que d'analyser les défis de cette forme d'interprétariat.

L'étude montre que l'interprétariat par vidéo est en principe accepté, mais que dans les situations concrètes d'entretien, l'interprétariat sur place est préféré. A ce titre, les défis techniques jouent un rôle important.

Ces constats correspondent aux évaluations et recommandations formulées indépendamment du projet pilote, par exemple, le document de position du BDÜ au sujet de l'interprétariat par téléphone et par vidéoconférence.

- **Avant-projet d'une plate-forme commune pour l'interprétariat communautaire**

Pendant environ une année, un groupe de travail composé de cinq services d'interprétariat régionaux et d'INTERPRET a étudié les possibilités et les limites d'une plate-forme commune pour l'interprétariat communautaire. Le but de cet avant-projet était de poser les bases pour trouver une solution technique commune pour plusieurs, voire tous les services d'interprétariat régionaux.

Il est apparu clairement que l'hétérogénéité des services d'interprétariat au niveau des structures, des processus, des priorités et des perspectives d'avenir était trop élevée pour réaliser une plate-forme commune pour l'interprétariat communautaire selon un processus de bas en haut. C'est pourquoi l'avant-projet a été interrompu en août 2018.

- **Formation intensive pour les interprètes communautaires**

Le projet de formation intensive a été un succès : les buts visés - tester un nouveau format de formation, former de manière ciblée et rapide des personnes

aptes avec des langues de travail particulièrement demandées, créer des capacités en vue de l'introduction de la protection juridique dans le domaine de l'asile et l'augmentation prévue du volume des interventions - ont tous été atteints. Les expériences faites avec ce format de formation étaient positives. Mais le projet a aussi montré très clairement que le profil requis des participant-e-s (niveau de formation élevé, habitude d'apprentissage, bonnes compétences linguistiques, disponibilité, investissement important) est déterminant pour leur réussite.

- **Films didactiques pour renforcer les compétences communicatives des professionnels ayant recours aux interprètes communautaires**
La clinique universitaire d'Hambourg-Eppendorf (Allemagne) conçoit, produit et publie en collaboration avec INTERPRET des films didactiques. Ces derniers s'adressent aux professionnels et doivent les soutenir pour mener un entretien avec un-e- interprète communautaire. Durée du projet : 24 mois (2018/07 – 2020/06).

Rapport annuel 2018 : Office de qualification

L'Office de qualification définit et surveille les normes pour la formation et la certification des interprètes communautaires et des médiatrices/médiateurs interculturel-le-s ; ainsi l'Office contribue de manière déterminante à l'assurance qualité.

L'année de référence 2018 fut très intense pour l'Office de qualification. Outre les affaires courantes (certification, examens de langue d'interprétariat, reconnaissance de modules et examen professionnel fédéral), une nouvelle Commission spécialisée langues a été constituée, l'examen de langue d'interprétariat a été remanié, et un grand nombre d'expert-e-s de langue a pu participer à l'une des quatre rencontres de formation et de standardisation.

Secrétariat et commissions

Après son départ de Bellinzona à la mi-2017, l'Office de qualification s'est installé à Berne. Les différentes tâches ont pu être réparties de manière ordonnée et structurée. Neela Chatterjee dirige l'Office de qualification. Isabelle Wienand est responsable des langues, de la certification et de la validation des acquis (VA). Susanna Paoletti est responsable des examens de langue d'interprétariat.

Commission pour l'assurance qualité CQ

La CQ vérifie et modifie et contrôle régulièrement les normes et les objectifs du système de formation et d'assurance qualité à différents niveaux.

La CQ se composait en 2018 des membres suivants :

- Barbara Ackermann (présidente)
- Janine Cola
- Isabelle Fierro-Mühlemann
- Marianne Keller
- Giona Mattei
- Orest Weber
- Nicole Weiss

- Daniela Luzzi Conti (membre ex officio, avec voix consultative)
- Feyrouz Ounaies Al Lahib (membre ex officio, avec voix consultative)
- Neela Chatterjee (membre ex officio)

Commission spécialisée langues CSL

Début 2018, Le Comité d'INTERPRET a établi le règlement général de la Commission spécialisée langues (CSL). Au cours de l'année de référence, la Commission spécialisée s'est constituée et a repris ses travaux. Dans sa première année, Margrit Hagenowla a présidé la Commission mais a du malheureusement se retirer de ses fonctions à la fin de l'année 2018. Nous remercions Margrit pour son travail de fond!

A la fin de l'année 2018, la composition de la Commission - approuvée par le Comité d'INTERPRET en janvier 2019 - était la suivante :

- Janine Cola
- Virginia Suter Reich
- Baraà Höpli Maalouf
- Martha Voyiatzi
- Isabelle Wienand (ex officio)

La Commission spécialisée langues est une commission indépendante et directement mandatée par le Comité d'INTERPRET. Elle

- conseille l'Office de qualification et la CQ concernant le niveau linguistique requis pour la certification, et les lignes directives pour la reconnaissance d'attestations linguistiques
- délibère sur la reconnaissance d'attestations linguistiques
- assure la qualité des procédures de vérification
- traite les réclamations et recours
- définit le profil requis des expert-e-s de langue
- participe à la formation des expert-e-s de langue.

Assurance qualité dans la formation

Modules de formation reconnus

En 2018, la CQ a traité 14 demandes de reconnaissance pour les modules 1, 2, 4a, 6, 8 et 9. Quatre demandes de reconnaissance ont été accordées et dix demandes de prolongation pour les modules 1 et 2 ont été acceptées. Le réseau d'institutions de formation se composait à la fin 2018 comme suit :

- AOZ Medios (Zurich) : modules 1, 2, 3, 4, 5 ; modules 1 et 2 pour la formation intensive
- Appartenances (Lausanne) : modules 1, 2, 5, 8 et 10
- Bilang / ARGE Ostschweiz (St. Gall) : modules 1 et 2
- Caritas Luzern modules : 1, 5 et 6
- Caritas Suisse (Lucerne) : modules 1, 2, 4, 4a, 8, 10 ; modules 1 et 2 pour la formation intensive
- Caritas Suisse, se comprendre : module 6
- ECAP Zurich : modules 1 et 2
- EPER Lausanne : modules 1 et 2 pour la formation intensive

- HEKS Regionalstelle beider Basel : modules 1, 2, 6, 9 et 10
- HES-SO Valais (Sierre) : modules 4 et 9
- Intercultura /ISA (Berne) : modules 1 et 2
- SAH Schaffhausen : modules 1, 2, 3, 4a, 5, 6 et 7
- SOS Ticino, Bureau Derman (Lugano) : modules 1, 2, 6 et 8

Les institutions de formations n'offrent pas chaque année l'ensemble des modules pour lesquels elles ont obtenu une reconnaissance. En 2018, les modules 1 et 2 ont été organisés par sept institutions de formation et les modules de formation 3, 5, 6, 8, 9 und 10 ont eu lieu entre une et trois fois ; le module 4 a été enseigné cinq fois. Les sept enseignements du module 4a dans les trois régions linguistiques s'expliquent par la création récente des centres fédéraux pour les procédures d'asile accélérées. La protection juridique gratuite augmente aussi la demande d'interprètes qualifié-e-s, et donc du module 4a.

Projet « Formation intensive d'interprète communautaire »

Le projet s'est terminé en 2018 par une quatrième formation intensive en Romandie. Les expériences du format de formation furent positives. Les institutions de formation disposant de la reconnaissance correspondante peuvent offrir à tout moment les modules 1 et 2 comme formation intensive.

Les résultats du projet sont présentés dans le [rapport annuel du Centre de compétence](#) ou sur le site d'[INTERPRET](#).

Procédures de qualification

Examens de langue

En 2018, quatre examens de **langue officielle** ont eu lieu (soit deux en allemand et deux français). Il s'agissait des derniers examens de répétition, avant l'arrêt définitif des examens INTERPRET de langue officielle.

Depuis 2018, l'obtention du certificat INTERPRET requiert au moins le niveau B2 du CECR pour la langue officielle locale.

L'**examen de langue d'interprétariat** a été légèrement revu par la Commission spécialisée langues : les descripteurs ont été ajustés afin que les lauréat-e-s attestent de compétences linguistiques orales correspondant au niveau C1 du CECR. De plus, les instruments d'évaluation ont été revus afin de comprendre encore plus aisément l'évaluation concrète basée sur des critères objectifs.

En 2018, 161 examens de langue d'interprétariat ont eu lieu, dont 120 ont été réussis. Le taux de réussite, 72 %, est légèrement plus bas que l'année précédente. En outre, les examens du module 4 de Caritas Suisse ont de nouveau eu lieu. Ces examens contenaient également des épreuves évaluées par des expert-e-s de langue.

Formations des expert-e-s de langue

Durant l'année de référence, l'Office de qualification a organisé quatre rencontres d'échange et de standardisation avec quasiment l'ensemble des expert-e-s de langue d'interprétariat en activité. Un échange intense sur les critères d'évaluation et sur la nécessité de comparer les évaluations a pu être mené. L'adaptation des descripteurs et des instruments d'évaluation satisfait ainsi aux conditions pour une évaluation juste et professionnelle des compétences de langue d'interprétariat.

Certificat INTERPRET

L'Office de qualification a délivré pendant l'année de référence 95 certificats INTERPRET : ce chiffre est supérieur à l'année précédente (82) et dépasse aussi largement la moyenne jusqu'à présent (75 certificats par an).

Procédures d'équivalence

En 2018, 14 demandes d'équivalence ont été traitées. Ce chiffre supérieur à l'année précédente s'explique par l'initiative du Forum migration Oberwallis FMO: En tout, sept personnes ont passé l'examen.

Trois candidat-e-s ont suivi la procédure pour les deux modules, dix seulement pour le module 1 et un-e seulement pour le module 1. Onze évaluations (huit pour le module 1 et trois pour le module 2) furent positives et les attestations de module correspondantes ont pu être délivrées.

Examen professionnel fédéral

L'examen professionnel a eu lieu les 30 et 31 octobre 2018. Parmi les 13 candidat-e-s (dont six qui répétaient l'examen), cinq ont réussi toutes les épreuves et ont obtenu le brevet fédéral. Nous félicitons chaleureusement les lauréat-e-s pour leur réussite à l'examen professionnel !

Evénements, conseil et information

Durant l'année de référence 2018, l'Office de qualification a organisé deux **rencontres avec les institutions de formation** : la Journée annuelle au printemps et une rencontre d'automne. Ces rencontres ont servi à échanger des informations et à trouver un consensus pour répondre aux questions stratégiques ainsi qu'aux développements dans le domaine de la qualification et de l'assurance qualité.

Le **service d'information et de conseil** par mail et par téléphone a été très sollicité en 2018, surtout au sujet des différentes procédures de qualification.

Perspectives

L'année 2019 promet également d'être passionnante et prometteuse. D'une part, la clarification souhaitée des rôles et de la structure - qu'INTERPRET abordera avec les offices fédéraux et la CSIC - posera les jalons pour les processus futurs et les contenus de l'assurance qualité, ainsi que pour le positionnement d'INTERPRET. D'autre part, INTERPRET entreprend, dans le cadre d'une révision globale de l'examen professionnel une refonte du système de qualification. Cette refonte doit non seulement éliminer les défauts existants, mais aussi permettre de nouvelles possibilités de coopération (surtout avec les domaines de l'asile et de la justice) et de l'enseignement (*blended learning*). Ces deux processus seront loin d'être achevés au cours de cette année. INTERPRET prévoit que, d'ici la fin de l'année, nous saurons au moins la direction du voyage.